

En mars 1986, Jacques Brunet, président de l'ANUAR et le docteur Guy Michel, médecin du Samu, soumettent aux élus et représentants des pouvoirs publics, le projet d'un centre de rééducation fonctionnelle à Roulet ou Angoulême. L'ouverture est prévue fin 1988.

En décembre 1986, la commission nationale de l'action sanitaire et sociale émet un avis favorable.

Le 3 janvier 1987, Mme Barzach, ministre de la Santé signe un décret refusant la construction d'un centre.



Début mai 1987, sur intervention de M. Chavanes, Mme Barzach revient sur sa décision et libère les 110 emplois nécessaires au fonctionnement d'un centre de 80 lits.

Le 8 juillet 1987, les conditions fixées par Mme Barzach sont connues. Le projet est limité à 60 lits, sans création de poste mais avec un redéploiement des personnels du département. Cela équivaut à un second refus estime Jacques Brunet.

Le 28 décembre 1989, le projet reste bloqué, l'association des familles des traumatisés crâniens qui soutient le projet, pose une première pierre symbolique.

Le 7 novembre 1990, le ministre de la santé Claude Evin autorise le préfet de la Charente à financer en supplément de son enveloppe départementale l'ouverture du centre de rééducation fonctionnelle de Roulet-Saint-Estèphe. Le projet peut enfin se réaliser. La pierre symbolique posée le 28 décembre devient réalité. L'ouverture du site est prévue au printemps 1992. A l'origine Joël Leblanc, président de l'association des familles de traumatisés crâniens en Poitou-Charentes et Jacques Brunet, président de l'ANUAR (association nationale des accidentés de la route) dont le nom a longtemps été associés à celui de Grand Feu, le centre de rééducation fonctionnel pilote installé à Niort. La commune de Roulet, par l'intermédiaire de son représentant Jean-Paul Kerjean, apportera un concours précieux grâce à l'acquisition de la propriété des Glamots qui sera revendu pour le franc symbolique à l'établissement.

La première pierre du centre de rééducation fonctionnelle sera posée le 27 mai 1991. C'est Jean-Paul Kerjean et Georges Chavanes qui unissent leurs efforts pour poser cette pierre sur son socle, Mme Clerc de la DDAS, l'a scellée devant de nombreux élus et personnalités qui avaient fait le déplacement. Ceux du Conseil général, de la ville d'Angoulême, des communes avoisinantes, de la région. Les représentants des

administrations concernées : la DDAS, des structures de soins, des mutuelles, des associations de familles, de handicapés.

Il faudra à peine plus d'un an de travaux pour que sorte de terre ce bâtiment conçu pour le bien-être des accidentés. Cet établissement de soin à dimension humaine comprendra 60 lits dont 40 lits pour une hospitalisation complète pour les pathologies relativement lourdes. Le centre sera inauguré le 9 juillet 1992. Le centre accueillera ses premiers patients la semaine suivante.

Le centre des Glamots, établissement privé à but non lucratif, sera inscrit dans le système hospitalier public. Sa réalisation aura coûté 43 millions de francs dont 31 pour le gros œuvre et près de 12 pour les équipements. Le financement sera essentiellement apporté par un groupe de mutuelles (MAAF, la Macif, la SMACL, le Groupama de Niort, la Mapa de Saint-Jean-d'Angély, le Mutuelle de Poitiers, la Mutuelle du Poitou et la Sogecap). 80 postes ont été créés pour le fonctionnement d'un plateau technique unique en Europe et un cadre de vie agréable.

Un an après, le centre de rééducation souffle sa première bougie. Après quelques petites tracasseries administratives et des travaux à figoler ont donné du fil à retordre aux responsables du centre, le centre des Glamots semble avoir trouvé un rythme de croisière fiable.

Juin 2010 : l'extension sera achevée à la fin de l'année. Hier, l'assemblée générale du centre des Glamots a permis de faire le point sur les travaux qui permettront d'accueillir 40 lits de plus. Le centre de rééducation des Glamots se concentre à Rouillet. Les soins de suite dispensés depuis trois ans à Soyaux ont été rapatriés sur le site des Glamots à Rouillet-Saint-Estèphe.